

Plan de Prévention Des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation

Val de Tours - Val de Luynes

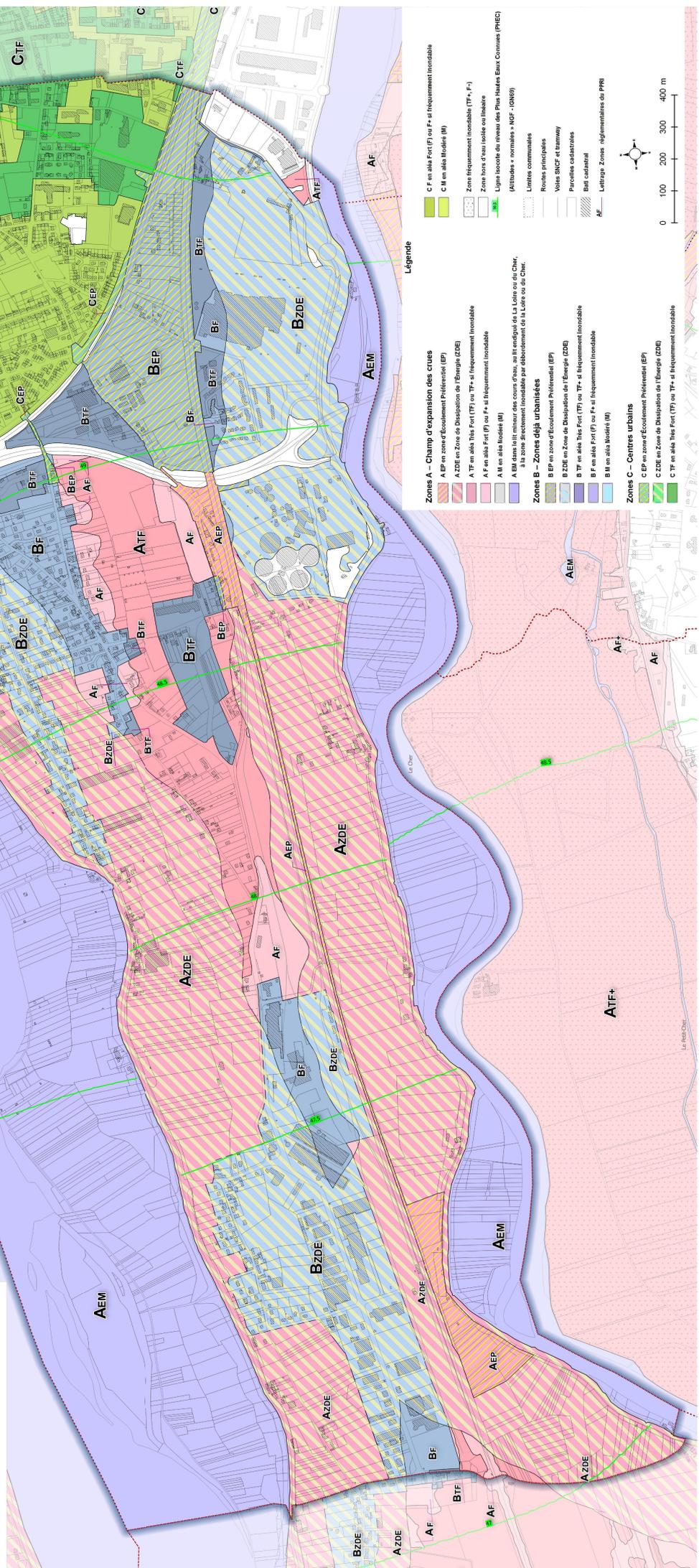


Carte du zonage réglementaire

Extrait

La Riche

Arrêté du 15 février 2011
approuvant le Plan de Prévention
du Risque d'Inondation
Val de Tours - Val de Luynes
juin 2010



Legende

Zones A - Champ d'expansion des crues

- A EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
- A ZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
- A TP en alia très Fort (TP) ou TP+ si fréquentement inondable
- A F en alia Fort (F) ou F+ si fréquentement inondable
- A M en alia Modéré (M)
- A M dans le lit mineur des cours d'eau, au lit encaissé de la Loire ou du Cher, à la zone directement inondable par débordement de la Loire ou du Cher.

Zones B - Zones déjà urbanisées

- B EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
- B ZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
- B TP en alia très Fort (TP) ou TP+ si fréquentement inondable
- B F en alia Fort (F) ou F+ si fréquentement inondable
- B M en alia Modéré (M)

Zones C - Centres urbains

- C EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
- C ZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
- C TP en alia très Fort (TP) ou TP+ si fréquentement inondable
- C F en alia Fort (F) ou F+ si fréquentement inondable
- C M en alia Modéré (M)

Autres symboles

- Zone hors d'eau route ou linéaire
- Zone réglementaire inondable (TF+, F+, F)
- Zone hors d'eau route ou linéaire
- Ligne isohète du niveau des Plus Hautes Eaux Connues (PHÉC) (Altitudes « normales » NGF - IGN69)
- Limites communales
- Routes principales
- Vies SNCF et tramway
- Parcelles cadastrales
- Bâtiment
- AF - Leurrage Zones réglementaires de PPRI

0 100 200 300 400 m

Nouveau zonage sismique en Indre-et-Loire

Décret 2010-1255 et 2010-1254 du 22 octobre 2010

